

Département

VENDÉE

Arrondissement

Les Sables d'Olonne

Commune de

SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.15 – Budgets principal et annexe : affectation des résultats

Après l'adoption des Comptes Financiers Unique (C.F.U.), le conseil municipal est informé qu'il convient d'affecter le résultat 2023 du budget principal et du budget annexe.

Conformément aux C.F.U., les résultats à affecter se présentent comme suit :

Budget principal

Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	0.00
Résultat de l'exercice 2024	914 001.17
Soit un résultat disponible à affecter de	914 001.17

.../...

.../...

Budget annexe maison médicale

Solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, qui se décompose comme suit (en €) :

Résultat antérieur reporté	0.00
Résultat de l'exercice 2024	46 662.52
Soit un résultat disponible à affecter de	46 662.52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget principal primitif 2025, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 914 001,17 euros (neuf cent quatorze mille un euros et dix-sept centimes).
- **D'AFFECTER** en recette d'investissement du budget annexe "maison médicale" primitif 2025, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 46 662,52 euros (quarante-six mille six cent soixante-deux euros et cinquante-deux centimes)..

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

